



Parc naturel régional du Marais poitevin *Une autre vie s'invente ici*

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 26 novembre 2025

| | |
|--|---|
| Date de publication : 27 novembre 2025 | Délégués en exercice : 21 |
| Date de convocation : 7 novembre 2025 | Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 17 Votes : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0 |

Le 26 novembre 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Epannes (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Gilles GAY)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLOU

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS
Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Luc SERVANT, représentant des chambres d'agriculture

Aménagement de la station « dévalaison » du moulin de Bégrolles

Demande de financement auprès du Fonds vert

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20

correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Aménagement de la station « dévalaison » du moulin de Bégrolles
Demande de financement auprès du Fonds vert

Contexte

Le Parc du Marais poitevin assure le suivi des populations d'Anguille, en tant que « rivière index ». Les rivières index anguille sont des sites qui ont sélectionnés au niveau national pour caractériser le stock d'anguilles produit par les cours d'eau français et qui vont participer au renouvellement de la population européenne.

Parmi les suivis réalisés, le Parc piège les anguilles « de dévalaison » qui entament leur migration vers la mer des Sargasses chaque année au moment de la première crue d'automne. Ces prélèvements sont réalisés sur la station du moulin de Bégrolles, site sur lequel un piège à anguilles a été aménagé en 2012.

Pour en optimiser le fonctionnement, le Parc doit programmer des travaux de réhabilitation de la structure sur laquelle s'appuie la grille de sélection des anguilles, réhabiliter le garde-corps du site et restaurer les grilles de protection du moulin.

Le plan de financement serait le suivant :

| Dépenses | Total TTC € | Recettes | Total TTC € |
|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Remplacement soutiens grille du piège | 3 301.62 € | Fonds vert Nouvelle Aquitaine | 20 939.00 € |
| Remplacement des gardes corps | 9 720.00 € | Autofinancement | 5 235.39 € |
| Remplacement grilles de protection | 13 152.77 € | | |
| Total | 26 174.39 € | Total | 26 174.39 € |

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer le dossier auprès du Fonds vert et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

